



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Alcoolisme

Question écrite n° 16467

Texte de la question

M Gerard Bapt attire l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale sur les moyens financiers destines au maintien des actions de prevention du risque d'alcool. Le departement de la Haute-Garonne a connu depuis quelques annees une baisse importante de ses ressources financieres (credits d'Etat et subventions de la caisse primaire d'assurance maladie), ce qui provoque de grosses difficultes pour maintenir a un certain niveau les actions de prevention. La prevention de l'alcoolisme doit rester une priorite de sante publique au meme titre que la prevention du SIDA, du cancer ou de la toxicomanie. En consequence, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour que la prevention du risque d'alcool puisse etre pleinement assuree.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale tient a assurer l'honorable parlementaire de sa determination a poursuivre les efforts entrepris depuis de longues annees pour lutter contre l'alcoolisme et moderer en France la consommation de boissons contenant de l'alcool. Il l'informe que, dans le souci de preserver l'ensemble des moyens affectes a la lutte contre ce fleau, il n'a pas fait porter la regulation budgetaire sur les credits de prevention de l'alcoolisme. Cette ligne budgetaire conserve donc en 1989 les credits limitatifs qui ont ete affectes en loi de finances pour les actions menees dans ce domaine. De plus il a porte le taux d'augmentation des enveloppes departementales a 3,50 p 100, il a permis la prise en compte du surcout entraine par la revalorisation de la profession d'infirmiere et la hausse des cotisations a la caisse nationale des retraite des agents des collectivites locales. Il confirme son souci de developper tres fortement son action dans ce domaine. Le budget 1990 fait apparaitre, pour la premiere fois depuis plusieurs annees, une augmentation tres sensible des credits de lutte contre l'alcoolisme.

Données clés

Auteur : [M. Bapt Gerard](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16467

Rubrique : Boissons et alcools

Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 juillet 1989, page 3366